

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 11 MARS 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme SERRE, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. GUIARD représentée par Mme MAIRE
M. MEGLIO représenté par M. QUENTIN
M. PRUDENCIO représentée par Mme DUMAS
Mme ROY représenté par M. GIRAUD
M. SERVIT représenté par Mme LECOMTE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 H 30.

Mme Marie-José DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté les procès-verbaux des conseils municipaux des 8 et 31 janvier 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt de la déclaration préalable aux travaux de réhabilitation des façades des locaux de l'ancien tribunal, situé 80 avenue de Pontailac à ROYAN, et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ceux-ci.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt de la déclaration préalable aux travaux de remplacement de la porte de garage des Restaurants du Cœur, situés 44 avenue Daniel Hedde à ROYAN, et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ceux-ci.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt de la déclaration préalable aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures du Centre d'Information et d'Orientation, situé dans l'enceinte du groupe scolaire Jules FERRY au 18 rue des Ecoles à ROYAN, et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ceux-ci.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt de la déclaration préalable aux travaux de ravalement de l'Auditorium et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ceux-ci.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention servant de base de calcul pour la redevance spéciale, relative à l'élimination des déchets issus de la collectivité, établie entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Ville de Royan, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

- d'incorporer les équipements et espaces libres du lotissement « Allée des Sarcelles » dans le domaine public communal,
- de désigner Maître Stéphane LAPEGUE, notaire à Royan, pour publier l'acte aux hypothèques,
- d'imputer la dépense correspondante au budget en cours à la date de réalisation de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier-Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires.

- d'incorporer les équipements et espaces libres du lotissement « Haut des Combes I et II » dans le domaine public communal,
- de désigner Maître Philippe NAVET, notaire à Royan, pour publier l'acte aux hypothèques,
- d'imputer la dépense correspondante au budget en cours à la date de réalisation de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier-Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires.

- d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2009

Sous la présidence de Monsieur Bernard GIRAUD

- d'approuver le Compte Administratif 2010 arrêté par le Maire qui s'établit comme suit :

IV - ANNEXES

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	19 556 184,76	11 991 958,16	6 366 392,78
RECETTES	19 556 184,76	8 784 393,80	4 657 581,00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	39 218 041,16	33 088 846,78	
RECETTES	39 218 041,16	40 366 722,99	

BUDGETS ANNEXES

II - CAMPING MUNICIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	9 442,32	8 904,58	
RECETTES	9 442,32	9 440,32	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	155 063,08	113 750,99	
RECETTES	155 063,08	158 380,73	

III - EAU POTABLE

SECTION	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1 410 320,68	152 010,60	1 218 235,28
RECETTES	1 410 320,68	485 532,98	200 000,00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	1 093 678,46	282 990,17	
RECETTES	1 093 678,46	1 074 485,75	

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
DEPENSES TOTALES	20 975 947,76	12 152 873,34	7 584 628,06
RECETTES TOTALES	20 975 947,76	9 279 367,10	4 857 581,00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES TOTALES	40 466 782,70	33 485 587,94	
RECETTES TOTALES	40 466 782,70	41 599 589,47	
TOTAL GENERAL DEPENSES	61 442 730,46	45 638 461,28	7 584 628,06
TOTAL GENERAL RECETTES	61 442 730,46	50 878 956,57	4 857 581,00

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 – Budget principal :

. Excédent de fonctionnement	7 277 876,21 €
. Affectation en investissement	4 916 376,14 €
. Report de fonctionnement	2 361 500,07 €

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 – Budget camping municipal :

. Excédent de fonctionnement	44 629,74 €
. Affectation en investissement	-
. Report de fonctionnement	44 629,74 €

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 – Budget eau potable :

. Excédent de fonctionnement	791 495,58 €
. Affectation en investissement	684 712,90 €
. Report de fonctionnement	106 782,68 €

Sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2011 comme suit :

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 40 938 654,07 €
Recettes de l'exercice : 40 938 654,07 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 21 770 007,14 €
Recettes de l'exercice : 21 770 007,14 €

VOTE DU BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL

Section de fonctionnement :

Dépenses : 154 629,74 €
Recettes : 154 629,74 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 080,74 €
Recettes : 2 080,74 €

VOTE DU BUDGET EAU POTABLE :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 885 102,68 €
Recettes : 885 102,68 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 359 540,28 €
Recettes : 2 359 540,28 €

- de verser à l'Ecole maternelle Sainte Marie/Saint Jean-Baptiste un acompte de 18.000 euros sur la contribution définitive de la Ville de ROYAN qui sera versée à cet établissement pour l'année scolaire 2010/2011.
- que la contribution forfaitaire sera fixée lors d'un prochain Conseil Municipal.
- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2011.

- de verser à l'Ecole élémentaire Sainte Marie/Saint Jean-Baptiste un acompte de 57.000 euros sur la contribution définitive de la Ville de ROYAN qui sera versée à cet établissement pour l'année scolaire 2010/2011.
- que la contribution forfaitaire sera fixée lors d'un prochain Conseil Municipal.
- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2011.

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2011 de l'office Municipal du Tourisme de Royan, s'élevant à :

BUDGET PRINCIPAL	
FONCTIONNEMENT	
- Dépenses	1 358 900,00 €
- Recettes	1 358 900,00 €
INVESTISSEMENT	
- Dépenses	33 900,00 €
- Recettes	33 900,00 €
BUDGET ANNEXE	
FONCTIONNEMENT	
- Dépenses	735 800,00 €
- Recettes	735 800,00 €
INVESTISSEMENT	
- Dépenses	54 345,00 €
- Recettes	54 345,00 €
TOTAL GENERAL	2 182 945,00 €

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des biens de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Centre Equestre de Royan", disposant que, pour l'année 2011, et à titre dérogatoire de l'article 6 de cette convention, le loyer, soumis à TVA, est fixé à 35.712 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n° 2 à cette convention.

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des biens de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Jardins du Monde", disposant que, pour l'année 2011, et à titre dérogatoire des articles 3 et 7 de cette convention, la régie des Jardins du Monde sera dispensée du paiement du loyer et du remboursement de la taxe foncière à la Ville de Royan.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n° 1 à cette convention.

- de modifier la composition du conseil d'administration de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Jardins du Monde", en désignant Madame Julie VOLLETTE, représentant l'association OBIOS, en remplacement de Monsieur Florian DORE.

- d'attribuer une subvention de 44.750 euros (quarante quatre mille sept cent cinquante euros) à l'Association Royan Océan Club GOLF.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Royan Océan Club GOLF.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 24.000 euros (vingt-quatre mille euros) à l'Association Volley Ball Royan Côte de Beauté.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Volley Ball Royan Côte de Beauté.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 39.000 euros (trente-neuf mille euros) à l'Association Royan Saujon Rugby.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Royan Saujon Rugby.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 35.000 euros (trente-cinq mille euros) à l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges-de-Didonne Handball,
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges-de-Didonne Handball,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 43.000 euros (quarante-trois mille euros) à l'Association « DIVERTIMENTO ».
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « DIVERTIMENTO ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'attribuer une subvention de 28.500 euros (vingt-huit mille cinq cent euros) au Centre d'Arts Plastiques de Royan.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec le Centre d'Arts Plastiques de Royan.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'attribuer les subventions culturelles suivantes :

○ UNIVERSITE INTER AGES DE ROYAN	14 300,00
○ ROYAN VIDEO CAMERA CLUB	3 900,00
○ LES BALADINS DU ROI-YAN	400,00
○ PETITS CHANTEURS DE NOTRE DAME DE ROYAN	510,00
○ CLUB PHILATELIQUE DE LA COTE DE BEAUTE DE ROYAN	1 000,00
○ ENSEMBLE VOCAL ARCANTE	4 100,00
○ CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	4 800,00
○ GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	1 550,00
○ ATELIER DES ARTS PLASTIQUES	2 600,00
○ CHORALE CHANT'AMI	250,00
○ LE CHŒUR DU VIOLON	300,00
○ LA COMPAGNIE DE L'ARENE	1 800,00
○ GROUPE THEATRE ROYAN	100,00
○ SWINGING COMPAGNIE	820,00
○ LE PIED EN COULISSE	1 000,00
○ LA BIBLIOTHEQUE DU CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	300,00
TOTAL	37 730,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

- d'attribuer la subvention animation suivante :

○ ROYAN BELLE EPOQUE	5 400,00
----------------------	----------

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 5220

- d'attribuer une subvention au Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime (C.A.U.E. 17), d'un montant de 5 000,00 €, pour la réalisation d'affiches et de brochures, visant à sensibiliser les royannais à l'intérêt de conserver ou retrouver différents détails constituant l'architecture singulière et le paysage urbain particulier de leur ville.
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574, fonction 30, du budget de l'exercice 2011.

- d'approuver la convention à intervenir avec l'association loi de 1901, groupe Architecture Aménagement Urbanisme et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer ladite convention.

- d'attribuer une subvention de 42.220 euros (quarante-deux mille deux cent vingt euros) à l'Association Equilibre.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Equilibre.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'attribuer une subvention de 180 000 euros (Cent quatre-vingt mille euros) à l'association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan,
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'attribuer une subvention à l'Association Interprofessionnelle du Parc de ROYAN, d'un montant de 1 000 €.
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 90 du Budget de l'exercice 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 22 H 00.

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



Bernard GIRAUD